

**Avis adopté**

Séance plénière du 11 octobre 2023

*10 préconisations pour le pouvoir d'achat en Outre-mer*

**Déclaration du groupe des Associations**

Cela fait maintenant plus d'un mois que la population de Mayotte, 101<sup>e</sup> département français, est soumise à des restrictions d'eau drastiques et que l'eau du robinet ne coule plus qu'un jour sur trois. Le CESE s'est penché il y a quelques mois sur ce sujet et, nous le savons, le mal est profond. Quelle réponse apportons-nous pour le moment ? Couper et acheminer des containers d'eau, à rebours des exigences de dignité humaine et des impératifs Environnementaux.

Abandonner les territoires ultramarins et laisser ces situations devenir possibles ont été des choix politiques. Mais aujourd'hui, le choix est contraint : on pose des rustines en espérant que le bateau ne coulera pas.

Niant le droit constitutionnel à des moyens convenables d'existence cette situation d'abandon de la solidarité nationale, de laissés pour compte, est la même que celle ayant conduit à des situations de pauvreté aggravées par l'inflation dans les territoires ultramarins. Cet avis ne traite pas tout à fait des conditions de vie des personnes, notamment les plus précaires proportionnellement bien plus touchés par l'inflation que les autres. D'autant plus que les minimas sociaux sont des revenus de plus en plus faibles par rapport au revenu médian et n'ont pas fait l'objet des revalorisations nécessaires.

Les statistiques de l'INSEE basées essentiellement sur des comparaisons de revenus, ne permettent pas de décrire les conditions de vie. Pour cela il faudrait partir des besoins des personnes, des budgets nécessaires pour vivre décemment. C'est pour cela que des associations comme l'UNAF travaillent sur les budgets des familles et que surtout l'ONPES a travaillé plusieurs années pour établir des budgets de référence. Il nous semblerait très opportun de développer ces méthodes et de les décliner sur les territoires pour mesurer les besoins des personnes et rendre effectif sur des bases solides le droit à des moyens convenables d'existence. C'est pourquoi la première mesure aurait dû être celle d'appeler à la revalorisation des minimas sociaux qui aujourd'hui sont tellement loin des besoins d'une vie décente. A ce titre nous ne soutenons pas la proposition de l'augmentation de la prime d'activité qui correspond à des compléments à la charge de l'État par rapport à des niveaux de salaires trop bas.

La pauvreté est multidimensionnelle et c'est bien une politique globale de lutte contre la pauvreté qui est nécessaire en se préoccupant de l'ensemble des droits fondamentaux (accès à l'éducation, revenu décent, logement, droit à l'emploi, vivre en famille, droit aux loisirs...). La logique face à ces situations dramatiques ne peut plus être de faire des chèques (préconisation n°1) de donner des primes par l'État aux salariés (préconisation n°3), de mettre en place des dispositifs dérogatoires ou temporaires (préconisations n°2 et n°8), etc. En voulant répondre aux urgences, on reporte les problèmes. Il est temps de sortir de l'urgence permanente, des crises insolubles, ces territoires de la République.

Notre groupe appelle à faire preuve de courage et de passer à l'action pour une mobilisation de tous les acteurs afin de permettre l'accès de tous et toutes aux mêmes droits fondamentaux en métropole comme dans les territoires d'Outre-mer. Cette action doit être pensée pour atteindre l'objectif d'amélioration du bien-être de tous et toutes, en commençant par les plus précaires. Cela est possible et nous avons déjà travaillé dessus (cf. avis sur « La Grande Pauvreté »). Les causes du fléau de la précarisation et de la perte de pouvoir d'achat sont sensiblement les mêmes. Répondre à l'un solutionnera l'autre. C'est une ambition que nous retrouvons dans la préconisation n°7 et que nous aurions aimé moins solitaire.

Mais rien ne pourra se faire sans une réforme globale de la fiscalité, de la redistribution, de la solidarité. Que ce soit de l'État vers les citoyens et les collectivités ou des collectivités entre elles via les mécanismes de péréquations. Le groupe des associations est convaincu que le CESE pourrait être une institution de construction des solutions et du consentement à l'impôt, mais notre parole institutionnelle est bien trop discrète sur ces sujets, que nous n'abordons que trop rarement. Pourtant, lorsque nous le faisons, comme ce fut le cas à deux reprises lors de la dernière mandature (cf. avis « Pour une réforme globale de la fiscalité locale » et « Les mécanismes d'évitement fiscal »), nous produisons des travaux de grande qualité.

Le groupe des associations a voté en faveur de cet avis qui apporte néanmoins des pistes de réponses – comme la revalorisation de filières vivrières et la réforme de l'octroi de mer – pouvant contribuer à résoudre une situation de crise.

Mais notre groupe alerte sur le besoin de mesures structurelles, de droit commun, pensées pour et avec les citoyennes et les citoyens et adaptées aux territoires, car élaborées à l'échelle des bassins de vie.